

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2009)
Heft: 243-244

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

VOTATIONS

● Douze cantons contre onze, et 54,5 % des Suisses ont accepté une hausse temporaire de la TVA pendant sept ans afin de financer l'assurance invalidité (AI). Dès le 1^{er} janvier 2011, le taux normal de TVA passera de 7,6 % à 8 %, celui concernant les biens de première nécessité de 2,4 % à 2,5 % et le taux de l'hôtellerie atteindra 3,8 %.

● Les citoyens suisses ont à 67,9 % accepté de supprimer l'initiative populaire générale de la Constitution où elle avait été inscrite en 2003. Tous les cantons ont donné leur aval.

PARTIS

● Le Parlement n'est pas près de trouver une solution pour obliger les partis à rendre publiques leurs sources de financement. Bien que reconnaissant l'importance du sujet, la commission des institutions politiques du National rejette trois initiatives parlementaires.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● Près de 129 000 soldats suisses sont en retard dans l'accomplissement de leurs obligations militaires. Cela représente 93 % des soldats, sous-officiers et officiers astreints au service militaire. Une des principales raisons de ce phénomène est qu'environ un quart des citoyens devant faire leur service militaire diffèrent d'une année ou deux leur école de recrue. À cela s'ajoutent les demandes de dispense. Même si le

service militaire est obligatoire, les cantons et la Confédération s'efforcent de trouver des solutions lorsque les obligations militaires posent problème pour les études ou la profession souligne le porte-parole du Département de la défense.

● L'envoi de soldats suisses au large de la Somalie pour participer à la mission antipirates Atalanta a reçu un premier soutien. Le Conseil des États a autorisé la mission par 33 voix contre 5. La décision du National pourrait, elle, se faire attendre jusqu'en décembre.

● Le Conseil des États a tacitement approuvé une motion de Liliane Maury-Pasquier (PS/GE) qui demande au Conseil fédéral d'interdire non seulement les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel, comme il s'y est engagé en ratifiant la Convention d'Oslo, mais encore leur financement.



● Le Conseil des États a adopté une motion du National demandant la fin de l'obligation de construire un abri anti-atomique dans chaque villa.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse et le Japon ont signé un accord sur l'échange de jeunes professionnels. Cette convention offre à des ressortissants de chacun des deux pays la possibilité d'obtenir un permis de séjour et de travail de durée limitée dans l'autre État.

● La Suisse devrait octroyer 257 millions de francs à la Roumanie et à la

Bulgarie au titre de contribution à l'élargissement de l'Union européenne. Le National a approuvé cette enveloppe par 113 voix contre 52. Seule l'UDC s'y est opposée, estimant que cette aide n'était pas du ressort de la Suisse.

● Le Conseil national a refusé par 102 voix contre 70 une motion de Christoph Mörgeli (UDC/ZH) demandant de soumettre les projets d'aide au développement à une procédure d'appel d'offres.

PÉTITIONS

● L'Association suisse des structures d'accueil de l'enfance (ASSAE) et le Syndicat des services publics (SSP) ont lancé une pétition destinée au Conseil fédéral, qui réclame de consacrer cinq milliards de francs par année au financement des crèches. Cette somme correspond à 1 % du PIB, pourcentage que recommandent l'Union européenne, l'OCDE et l'UNICEF. Avec 0,2 % de son PIB consacré à l'accueil de la petite enfance, la Suisse est très en retard sur la plupart des pays occidentaux, estiment les pétitionnaires.

INTÉRIEUR

● La Suisse devrait à nouveau coopérer pleinement avec l'Union européenne en matière d'éducation dès 2011. Le Conseil fédéral a soumis au parlement l'accord sur la participation aux programmes « jeunesse en action » et « Éducation et formation tout au long de la vie » ainsi qu'un crédit de 111 millions. La Suisse avait officiellement participé à de tels programmes au début des années 1990. Mais la reconduction de cette coopération a été bloquée après le non à l'EEE en décembre 1992.

● La Suisse devrait être un des premiers pays à introduire d'ici à 2019 un cadastre qui indique systématiquement les restrictions de droit public à la propriété foncière. Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance d'application qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre.

● Plus d'un tiers des employés des hôpitaux universitaires et cliniques psychiatriques de Suisse proviennent de l'étranger. L'association des hôpi-

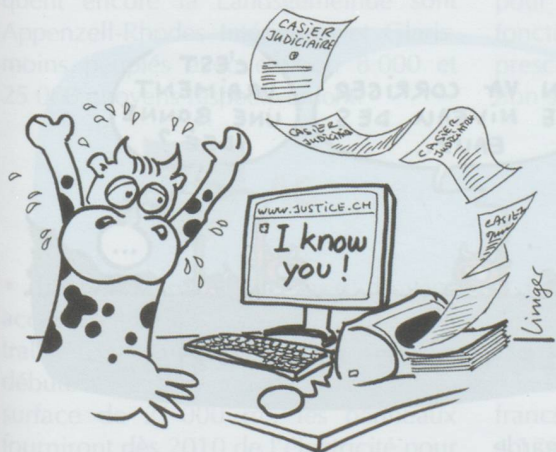


taux H + tire la sonnette d'alarme. Selon elle, la Suisse aura besoin de deux fois plus de médecins à l'avenir. Ces dernières années, le manque a été comblé grâce à des recrutements à l'étranger. Dans le secteur des soins, jusqu'à 40 % des emplois sont occupés par des étrangers ; 27 % des médecins d'hôpitaux proviennent de l'Union européenne. C'est pourquoi les hôpitaux, l'association des médecins FMH ainsi que le Conseil suisse de la science et de la technologie réclament la fin du *numerus clausus*.

● À peine La Chaux-de-Fonds et Le Locle couronnés, la Suisse est de nouveau en lice pour figurer sur la liste de l'UNESCO. Le dossier concerne 152 lieux palafittiques ou lacustres répartis entre six pays alpins : Suisse (82 sites), Allemagne, France, Italie, Slovénie et Autriche. Il sera remis officiellement à la fin de l'année au Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Après un examen de la candidature l'été prochain, la décision de l'UNESCO devrait tomber durant l'été 2011 espère l'Office fédéral de la culture. La notion de palafittes, habitats des bords de lac ou des zones humides, regroupe près de 30 groupes culturels différents du Néolithique, de l'âge du bronze et du début de l'âge du fer, qui étaient présents entre 5000 et 800 av. J.-C.

JUSTICE ET POLICE

● Le casier judiciaire est désormais disponible sous forme électronique. Particuliers et entreprises peuvent commander ce document en ligne à l'Office fédéral de la justice.



● Une procédure d'asile accélérée pourrait être instituée pour remplacer celle de non-entrée en matière (NEM). La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf y songe. Elle a institué une commission d'experts pour étudier la question, et notamment les répercussions juridiques, pratiques et financières d'une telle réforme pour la Confédération et les cantons.

● Un homme doit pouvoir choisir le nom de sa femme suivi du sien lorsqu'il se marie. Par 15 voix sans aucune opposition, la commission des affaires juridiques du National a réaffirmé sa volonté de limiter la réforme du nom de famille au strict minimum.

● Répondre à des sondages de l'administration fédérale est désormais obligatoire aussi pour les personnes privées, et plus seulement pour les entreprises. Les réfractaires encourent une amende pouvant aller jusqu'à 70 francs.

CINQUIÈME SUISSE

● Les Suisses de l'étranger devront s'armer de patience avant de pouvoir exercer leurs droits politiques par la voie électronique. Ce ne sera pas avant six ans au minimum, a indiqué la chancière de la Confédération, Corina Casanova, durant le congrès de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE). Après des années d'essais, la Suisse devrait être prête à introduire le vote électronique pour les élections fédérales de 2015.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Les Chambres fédérales ont élu le PLR neuchâtelois Didier Burkhalter, 49 ans, à la succession du ministre libéral-radical Pascal Couchepin. Candidat officiel du PLR, il est passé au quatrième tour de scrutin par 129 voix contre 106 au PDC Urs Schwaller.

● Le Conseil fédéral est sceptique face à l'idée d'une refonte totale de la sécurité sociale. Il préfère miser sur les révisions en cours et promet un rapport d'ici à fin 2010 sur l'avenir des assurances sociales. L'idée

d'une refonte est soutenue par les conseillers nationaux Reto Wehrli (PDC/SZ) et Jacqueline Fehr (PS/ZH) dans deux motions identiques cosignées par des députés verts, socialistes, PDC et PLR.

● Le relèvement à 100 000 francs du plafond protégeant les avoirs des épargnants victimes de la faillite d'une banque doit être intégré dans le droit permanent. Parallèlement, le Conseil fédéral propose la création d'un fonds garantissant les dépôts, fonds doté de quelque 9,75 milliards de francs.



● Un plafonnement annuel des naturalisations coûterait cher et ne servirait pas à grand-chose. Fort de cet avis, le Conseil fédéral rejette l'idée lancée par le conseiller national Lukas Reimann (UDC/SG) dans une motion. Le Saint-Gallois souhaite fixer un nombre maximal de naturalisations par an, calculé sur la moyenne des dix dernières années (37 280 selon lui). Les requérants sur-numéraires seraient placés sur une liste d'attente.

TRANSPORTS, COMMUNICATIONS

● La crise financière profite aux cars postaux. Comme les Suisses passent davantage leurs vacances dans le pays, CarPostal a presque doublé son bénéfice au premier semestre. De 13 millions de francs en 2008 à la même période, il est passé à 24 millions (+ 84,6 %). En outre, l'implantation en France est réussie : CarPostal a remporté plusieurs marchés notamment dans les villes de Mâcon, Dole, Agde ainsi que dans l'Hérault et l'agglomération de Grenoble. Il réalise déjà 10 % de son chiffre d'affaires à l'étranger et compte

Nouvelles fédérales

▷ investir 100 millions de francs ces trois prochaines années dans son parc de véhicules.

- Le Conseil national a rejeté par 101 voix contre 58 une motion de l'UDC réclamant une baisse de 20 % des redevances versées à la Société suisse de radiodiffusion (SSR).

- L'admission de véhicules et de conducteurs de véhicules moteurs dans le trafic ferroviaire frontalier entre la Suisse et l'Allemagne va être simplifiée. Les deux pays ont signé deux directives en ce sens.

- Le Conseil des États a refusé de geler la fermeture d'offices de poste en attendant que la révision de la loi sur la poste soit terminée.

- La commission des transports du Conseil national s'est entretenue avec la direction des CFF à propos du manque de moyens pour l'entretien du matériel et de la multiplication des pannes. « Il faut un milliard de francs pour rattraper nos retards dans l'infrastructure » a précisé le porte-parole des CFF.

INITIATIVES

- Le Conseil des États a suivi le Conseil fédéral et le National en rejetant tacitement une initiative populaire qui souhaite obliger les cantons à instaurer un avocat pour les animaux. Le peuple aura le dernier mot, sans doute l'année prochaine.



adopté par 26 voix contre 14 le concept du National qui tient mieux compte de la classe moyenne et des bas revenus.

- La taxe sur le CO₂ sera redistribuée de manière anticipée à la population et aux entreprises. Le Conseil fédéral a pris cette décision après les « signaux forts » envoyés par le parlement. Chaque assuré percevra plus de 80 francs l'an prochain, contre 32 francs actuellement. Les deux Chambres se sont accordées pour renforcer le pouvoir d'achat de la population en répartissant en 2010 le produit de deux années de la taxe sur le CO₂. Redistribuée sous la forme d'une réduction des primes maladie, la taxe devrait atteindre 210 millions cette année et 430 millions en 2010.

- Le Conseiller national et président du PDC Christophe Darbellay va lancer une offensive parlementaire destinée à simplifier la vie des start-up en limitant leur charge fiscale et leur parcours administratif. Pour le député, il s'agit de garantir la compétitivité suisse en matière d'innovation. Il souligne notamment « l'importance de créer de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée alors que la situation économique est difficile ».

ÉCONOMIE

- Selon une étude de l'institut conjoncturel bâlois BAK commandée par l'Association suisse des banquiers, l'Association suisse d'assurances, l'Association suisse des fonds de placements et SIX, la suppression des droits de timbre en Suisse aurait des conséquences positives sur l'investissement des entreprises et sur l'emploi. Selon le BAK, une telle mesure permettrait d'augmenter le PIB suisse de 1,2 % sur une période de dix ans et de créer plus de 22 000 emplois. Les pertes fiscales encaissées par l'État seraient compensées par l'augmentation des revenus des ménages, les bénéfices des entreprises et par la hausse de la consommation.

- Pour la première fois depuis février 2006, la barre des 150 000 chômeurs a été franchie en Suisse, selon les chiffres publiés par le secrétariat d'État à l'Économie. À la fin août, 150 831 personnes étaient inscrites au chômage, soit 5 467 de plus qu'en juillet. Le taux de chômage est passé de 3,7 % à 3,8 %.

- L'initiative populaire « pour des jeux d'argent au service du bien commun » a été déposée à Berne avec 193 368 signatures. Lancée en avril 2008, elle vise à ancrer dans la Constitution le principe d'utilité publique de tous les jeux d'argent et empêcher leur privatisation. La taxe prélevée sur les activités des casinos resterait affectée à l'AVS. Quant aux loteries et paris, ils resteraient de la compétence des cantons et devraient, comme jusqu'ici, consacrer l'intégralité de leurs bénéfices à des projets culturels, sociaux et sportifs. Confédération et cantons devraient en outre coordonner leurs politiques et combattre l'addiction au jeu.

FINANCES

- Les familles bénéficieront d'un rabais sur leur facture d'impôt fédéral direct (IFD) de 250 francs par enfant et d'une déduction pour frais de garde de 10 000 francs. Le Conseil des États a

ENVIRONNEMENT

- Le Conseil national a fait un premier pas en faveur de la troisième correction du Rhône. Par 155 voix contre 8, il a débloqué un crédit-cadre de 169 millions de francs pour des mesures de protection contre les crues.



HENRIETTE GERMAIN-NICOLET